

n°26, décembre 2013

Sites hautement recommandables

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

[www.cgtlaborit.fr](http://www.cgtlaborit.fr)

[www.wmaker.net/reseauspsycho.fr](http://www.wmaker.net/reseauspsycho.fr)

et aussi sur facebook [psychologues CGT](https://www.facebook.com/psychologuesCGT)



## salariés sous-payés étudiants sans gratification

**Et cela continue !!!**

**Les salariés précaires et mal payés, on connaissait !  
Et maintenant, c'est au tour des étudiants stagiaires.**

Depuis la rentrée de septembre 2013, les étudiants en psychologie peuvent enfin bénéficier d'une gratification de stage dans la fonction publique hospitalière, si le stage dure plus de deux mois.

Mme FIORASO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a rapidement mis en place un moratoire d'un an sur cette mesure pourtant tant attendue, reniant les engagements pris par le gouvernement. Du jamais vu : une ministre qui affirme qu'elle n'appliquera pas la loi... !



*Signez notre pétition en ligne  
pour l'application de la loi*

[http://www.sante.cgt.fr/PSYCHOLOGUES-GRATIFICATION-DES?var\\_mode=calcul](http://www.sante.cgt.fr/PSYCHOLOGUES-GRATIFICATION-DES?var_mode=calcul)

# ORGANISATION EXPERIMENTALE DE LA PROFESSION

## Pourquoi organiser la profession dans les établissements ?

- ❖ Pour que les psychologues prennent eux-mêmes en mains collectivement leur place dans l'institution
- ❖ Pour que la psychologie, la place de l'humain et le travail des psychologues soit mis en valeur
- ❖ Pour que les psychologues puissent se rencontrer et débattre démocratiquement



le texte de loi en cliquant  
ci-dessous  
[circulaire organisation  
expérimentale des  
psychologues](#)

## Où en est-on ?

*33 établissements inscrits fin novembre 2013 : satisfaisant pour la DGOS car comparativement à d'autres expérimentations, le nombre de candidats est honorable et en évolution*

## Les pistes et propositions de la CGT

- **Elaborer avec créativité le Projet Psychologique d'Etablissement** (clinique, thérapeutique, éducatif, selon les structures), qui ouvre le champ à la créativité spécifique des psychologues, et prime sur le côté administratif
- **Inventer une organisation de type service** (cfr Service social aux patients, par exemple) ou département, en tout cas distincte de l'Unité ou du Pôle (référés à la loi HPST, dont la direction est nommée par l'instance supérieure et non élue), et du collège (pour différencier la nouvelle organisation), et rattachée au pôle DRH (pour conserver une autonomie envers le médical et le paramédical)
- **Bâtir une structure démocratique** : un ou plusieurs coordonnateurs élus par leurs pairs, qui peuvent exercer collégalement avec des collègues en bureau. Certaines tâches peuvent être dévolues à d'autres psychologues. Des coordonnateurs élus pour un mandat renouvelable une fois, qui conservent une activité de terrain
- **Maintenir la collégialité comme garantie contre le management** : la sauvegarde de l'humain, des contenus professionnels prime sur le travail prescrit et les procédures coupées des réalités professionnelles du terrain

## Comment procéder pour s'inscrire à cette expérimentation ?



1. Dialoguer entre psychologues de l'établissement et se mettre d'accord sur le principe avec la direction
2. Obtenir l'aval de la direction
3. valider le projet en CTE
4. s'inscrire sur le site ONRH de la DGOS avant le 31 mars 2014
5. ensuite élaborer le projet

*Pour ce faire, il peut être opportun de rassurer les médecins en rencontrant la CME (notre organisation expérimentale ne changera pas nos unités et pôles d'affectation individuelle)*



BONNES FETES de  
NOEL et fin d'année

